



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 octobre 2017

Communiqué de presse

Permis de conduire/Certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) A compter du 9 novembre 2017, fin de l'accueil en Préfecture

Dans le cadre de sa politique de modernisation de la délivrance des titres, le Ministère de l'intérieur a ouvert depuis plusieurs mois des accès internet permettant d'effectuer les demandes relatives au permis de conduire et au certificat d'immatriculation des véhicules.

A compter du 6 novembre, ces démarches ne seront plus accessibles qu'en ligne et il ne sera dorénavant plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou en sous-préfecture.

Si toutefois vous éprouvez des difficultés pour réaliser ces opérations depuis chez-vous, des points numériques seront à votre disposition en Préfecture à Fort-de-France ainsi que dans les sous-préfectures du Marin et de Trinité.

Les informations concernant les démarches administratives sont disponibles sur le site Internet des services de l'Etat : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972